

	Championnat Interclubs Badminton Loiret Feuille de route d'une rencontre interclubs et du déroulement d'une rencontre de saison régulière	Annexe 3 Adoption : CA du 26/08/2026 Entrée en vigueur : 01/09/2026 Validité : Saison 2026/2027 Nombre de pages : 4
---	---	--

Feuille de route des journées d' IC-45-D1 : rencontres en week-end :

10 jours avant : à envoyer aux capitaines et aux juges-arbitres
1. Moyen d'accès au gymnase 2. Plan du gymnase 3. Horaires
Le jour même
4. Ouverture du gymnase 5. Accueil des juges-arbitres 6. Accueil des équipes 7. Table de marque 8. Trousse de secours 9. Restauration
Durant la rencontre
10. Affichage des résultats des rencontres
A la fin des rencontres : à 19h au plus tard
11. Envoi du fichier des rencontres
Après la rencontre : le mardi suivant la rencontre au plus tard
12. Envoi des résultats (sauf si problème rencontré), rapport juge-arbitre et feuille indemnisation

L'équipe hôte est responsable sportive (location et aménagement du gymnase, tenue de la table de marque, envoi des résultats).

1. Convocations

Le responsable de la division envoie à toutes les équipes une convocation contenant les lieux et horaires de début des rencontres, l'heure de convocation des équipes, les équipes concernées, les rencontres prévues sur la journée.

2. Accueil des équipes et du juge-arbitre

Dès leur arrivée, les équipes et le juge-arbitre sont accueillis par l'équipe hôte, qui veille à créer des conditions favorables au bon déroulement de la journée. Elle se tient disponible pour répondre aux besoins logistiques ou organisationnels et met en place une **restauration adaptée** (buvette) dans le gymnase ou à proximité immédiate. Les **coûts** engagés comme les **bénéfices** générés par cette restauration relèvent entièrement de l'équipe hôte. (sauf pour la part JA qui est réservé au comité)

	Championnat Interclubs Badminton Loiret Feuille de route d'une rencontre interclubs et du déroulement d'une rencontre de saison régulière	Annexe 3 Adoption : CA du 26/08/2026 Entrée en vigueur : 01/09/2026 Validité : Saison 2026/2027 Nombre de pages : 4
---	---	--

3. Salle

La salle mise à disposition pour la journée d'IC45-D1 doit permettre d'accueillir l'ensemble des équipes dans de bonnes conditions. Elle doit offrir un nombre suffisant de terrains pour assurer le déroulement complet de la compétition : **au minimum 5 terrains pour une journée réunissant 6 équipes, et 7 terrains lorsque les 12 équipes sont présentes.**

4. Affichage

Un dispositif d'affichage est à prévoir, permettant au public de suivre l'évolution des rencontres. La table de marque devra annoncer le score de la rencontre après chaque match.

5. Table de marque

L'équipe hôte veille à assurer le bon fonctionnement de la table de marque en mettant à disposition les moyens nécessaires.

Elle prévoit un **poste informatique complet** (ordinateur et imprimante) ainsi qu'un **référént dédié**, qui ne peut en aucun cas cumuler cette mission avec une autre fonction liée aux rencontres.

Il est recommandé que cette personne soit **titulaire du GEO**.

En cas de négligence constatée par le juge-arbitre, l'équipe hôte peut faire l'objet d'une sanction financière, conformément à l'**Annexe 2 – Amendes et pénalités sportives**.

L'équipe hôte doit également mettre à disposition, à la table de marque, une **trousse de secours complète**, permettant d'assurer les premiers soins en cas de besoin.

6. Déclaration de présence et composition d'équipe : en IC45-D1 :

6.1.1.1. Déclaration de présence — Les équipes doivent effectuer leur déclaration de présence dès leur arrivée dans le gymnase, à l'heure de convocation.
Composition d'équipe — La feuille de composition est ensuite renseignée sur le logiciel Badnet à l'aide du compte ou du code du capitaine et/ou du vice-capitaine. Les compositions d'équipe doivent être transmises au plus tard **30 minutes avant le début de la rencontre**, programmée normalement à 9h.

6.1.1.2. Le briefing du juge-arbitre avec les capitaines aura lieu dès que les feuilles de rencontres seront imprimées pour chaque équipe. Il devra avoir lieu au plus

	Championnat Interclubs Badminton Loiret Feuille de route d'une rencontre interclubs et du déroulement d'une rencontre de saison régulière	Annexe 3 Adoption : CA du 26/08/2026 Entrée en vigueur : 01/09/2026 Validité : Saison 2026/2027 Nombre de pages : 4
---	---	--

tard 15 minutes avant l'heure prévue des rencontres du premier tour (généralement 9h).

- 6.1.1.3. Le juge-arbitre fixe l'heure limite de remise des compositions des équipes, avec un minimum de 15 minutes avant de restituer la feuille. Si l'équipe adverse est incomplète il pourra être accordé, par le juge-arbitre, un délai n'excédant pas 10 minutes pour revoir sa composition d'équipe. Les joueurs devront être en état de jouer.
- 6.1.1.4. Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe. Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que les joueurs mentionnés sur la déclaration de présence. Une fois remise, la composition ne peut être modifiée, excepté dans les cas prévus à l'article 14 du règlement de la compétition, relatif au remplacement d'un joueur.
- 6.1.2. L'ordre des matchs est déterminé par le juge-arbitre afin d'améliorer le déroulement des rencontres (équité sportive, respect des temps de repos, enchaînement des matchs...). Si les deux capitaines sont d'accord sur un ordre, ils peuvent le proposer au juge-arbitre.
- 6.1.3. Une déclaration de présences peut être préparée par les équipes : elles permettent de faire jouer un joueur supplémentaire en cas de blessure d'un joueur pendant la rencontre (*voir article 15*).

7. Horaires

Pour le deuxième tour des rencontres d'une journée, l'horaire de début est fixé à 30 minutes après la fin (dernier échange du dernier match) des rencontres du premier tour.

8. Retard d'une équipe

- 8.1.1. En cas de retard d'une équipe :
 - Le capitaine de l'équipe en retard est tenu de contacter le juge-arbitre dès que possible pour prévenir du retard. Le juge-arbitre préviendra la commission départementale chargée de l'interclubs dès que possible.
 - Pour un retard de moins d'une heure par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la déclaration d'équipe (H-1), la rencontre doit être lancée dès l'arrivée des retardataires.
 - o Dès qu'une équipe est composée de 4 joueurs (avec au moins 1 homme et au moins 1 dame), elle est considérée comme complète.

	Championnat Interclubs Badminton Loiret Feuille de route d'une rencontre interclubs et du déroulement d'une rencontre de saison régulière	Annexe 3 Adoption : CA du 26/08/2026 Entrée en vigueur : 01/09/2026 Validité : Saison 2026/2027 Nombre de pages : 4
---	---	--

- o Le juge-arbitre lancera la rencontre (déclarations de présence, briefing des capitaines, composition d'équipe) dès que les deux équipes seront complètes.
- Pour un retard de plus d'une heure par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la déclaration d'équipe, la rencontre est perdue par forfait.
- 8.1.2. Le juge-arbitre consignera dans son rapport les faits. L'équipe en retard devra dans les 5 jours suivant envoyer une lettre explicative à la CDI (commission départementale chargée des interclubs) qui décidera, en fonction des explications, de la sanction et/ou de l'amende éventuelle.
- 8.1.3. La commission départementale chargée de l'interclubs se réserve le droit d'assouplir ces règles notamment en cas de situation exceptionnelle.